



Pourquoi et comment valoriser la place des pères ?

Forte du témoignage de 11 000 pères à travers son enquête « Etre père », l'UNAF a aujourd'hui réuni des chercheurs, experts et témoins d'horizons différents sur le rôle et la place des pères dans les familles, dans la société. A l'issue de ce colloque, l'UNAF préconise 3 pistes pour favoriser l'implication des pères.

Pourquoi s'intéresser aux pères ?

Tout d'abord parce qu'ils sont 6,7 millions de pères d'enfants mineurs (sans compter tous les autres). Ensuite parce qu'on les entend peu et que peu d'études traitent de la paternité. D'ailleurs quand on les écoute, ils disent avoir l'impression qu'on ne s'intéresse pas (ou mal) à eux. Nombre d'entre eux s'impliquent déjà auprès de leurs enfants, et aspirent à s'impliquer davantage.

L'intérêt des enfants est une autre raison, car la qualité et le maintien du lien avec les deux parents est un droit et une richesse.

Enfin, bien sûr, il y a un enjeu d'égalité femmes-hommes car des pères plus investis dans la vie familiale ce sont aussi des mères qui pourront davantage s'appuyer sur les hommes et repenser plus librement leur place au sein et en dehors de la famille.

1) Changer les mentalités pour que les hommes soient davantage considérés comme des parents

Des pères oubliés par les professionnels de l'enfance : la majorité des pères ont le sentiment que la société considère le rôle du père comme moins important que celui de la mère¹. Par ailleurs, les parents interrogés témoignent qu'en cas de séparation l'Ecole considère la mère comme son interlocuteur « naturel » en « oubliant » le père, et ce même lorsque l'enfant a sa résidence habituelle chez son père².

Propositions de l'UNAF

- **Former les professionnels à intégrer systématiquement les pères dans la relation parents/professionnels autour de l'enfant :** enseignants, professionnels du soutien à la parentalité, métiers de la justice familiale, professionnels de santé. Cette dimension pourrait concrètement être intégrée dans le référentiel du plan de formation des professionnels de la petite enfance qui doit être élaboré par le Conseil de l'Enfance (HCFEA).
- **Informier l'ensemble des parents** sur l'exercice de la coparentalité, avec le relais des acteurs du soutien à la parentalité.

2) Rééquilibrer la répartition des tâches parentales en encourageant les pères

Si l'implication des pères auprès de leurs enfants a augmenté en termes de temps passé (il a doublé en 25 ans), les femmes consacrent toujours plus de temps à leurs enfants : 91 minutes par jour pour les mères, contre 41 pour les pères³.

Les contraintes professionnelles et financières pèsent sur le temps des pères. Près de la moitié des pères regrettent de ne pas disposer de suffisamment de temps pour s'occuper de leur enfant, les ¼ de ces pères

¹ 56 % des pères enquêtés ont ce sentiment selon l'observatoire des familles « être père » UNAF- 2016.

² Etude qualitative « Co-éduquer son enfant quand on est séparé » UNAF - 2014.

³ Clara Champagne, Ariane Pailhé et Anne Solaz " Le temps domestique et parental des hommes et des femmes : quels facteurs d'évolutions en 25 ans ? », *Economie et statistique*, n°478, 479, 480, 2015, p. 22

invoquent leurs contraintes professionnelles⁴. 57 % des pères qui ne veulent pas prendre un congé parental citent comme motif le faible niveau d'indemnisation⁵. Seuls 68 %⁶ des pères prennent ont recours au congé paternité, avec de très fortes disparités : 88 % dans la fonction publique, 80 % en CDI mais seulement 32 % chez les indépendants.

Propositions de l'UNAF

- **Imposer, dans la négociation sociale en entreprise, la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle** des salariés parents comme un sujet obligatoire et spécifique.
- **Informers largement sur le droit des pères à tous les congés familiaux⁷** : congé enfant malade, congé de présence parentale, congé de naissance ou d'adoption ...
- **Favoriser le recours au congé paternité par tous les pères**. Promouvoir et assouplir le congé paternité (fractionnement de droit, facilitation des changements de dates, allongement de la protection contre le licenciement) dans les entreprises, pour les indépendants.
- **Rendre le congé parental (et son partage) attractif en augmentant son indemnisation (PréPare)** jusqu'au niveau des indemnités maladie durant au moins 8 mois, dont 4 réservés au père.

3) Maintenir et sécuriser le lien paternel quand il est fragilisé

Sur les 1,4 millions de jeunes de 18 à 24 ans qui ont des parents séparés⁸, un sur quatre déclare ne plus avoir de relation avec son père. La moitié des pères interrogés pensent que la justice familiale ne prend pas de décisions « justes » concernant la résidence des enfants chez le père ou la mère, en cas de séparation⁹.

Des modalités d'exercice de la coparentalité trop figées : quand l'âge moyen des enfants au moment de la séparation de leurs parents est de 9 ans¹⁰, les modalités d'exercice de la coparentalité décidées lors de la séparation deviennent parfois inadaptées au développement de l'enfant et devraient pouvoir évoluer avec plus de souplesse.

Des obstacles matériels à la mise en œuvre de la coparentalité : la difficulté de se loger et d'accueillir son ou ses enfants, les difficultés financières sont aussi des obstacles concrets au maintien des liens entre les pères et leurs enfants.

Propositions de l'UNAF

- **Faciliter les conditions de révision de la décision judiciaire initiale concernant le lieu de résidence habituelle de l'enfant**. Les médiateurs familiaux pourraient être des acteurs importants pour accompagner les parents dans cette réflexion. En effet, ils sont en position de préparer avec eux de nouveaux accords (dans le cadre de médiations conventionnelles) ; ces accords peuvent faire ensuite l'objet d'une homologation par le juge aux affaires familiales.
- **Rendre accessibles les aides au logement¹¹ pour le parent qui a des revenus faibles et qui n'a pas la résidence habituelle de l'enfant**, sans toucher aux allocations du parent qui a la résidence habituelle de l'enfant.
- **Généraliser l'accès à des logements « temps partagé »** pour les parents qui n'ont pas la possibilité matérielle d'accueillir leur enfant. Prendre exemple sur les initiatives de la CAF 33 et de la CAF 94.
- **Proposer un accompagnement budgétaire aux couples qui se séparent et aux parents veufs** afin de prévenir les situations de surendettement et les risques d'expulsion locative.

Les pouvoirs publics, les acteurs privés (entreprises, associations) et les services publics doivent se mobiliser pour valoriser la place des pères, essentielle dans la politique familiale. Pour l'UNAF, c'est un enjeu non seulement pour les pères, mais aussi pour les enfants et également pour les mères dans un meilleur équilibre au sein et à l'extérieur de la famille.

[Retrouver la synthèse de l'étude de l'Observatoire des familles « être père » sur le site de l'UNAF](#)

L'Union Nationale des Associations Familiales est l'institution nationale chargée de promouvoir, défendre et représenter les intérêts de l'ensemble des 18 millions de familles vivant sur le territoire français. www.unaf.fr.

Contact presse : Laure MONDET 01 49 95 36 05 twitter.com/unaf_fr

⁴ 47 % des pères ont ce sentiment selon l'observatoire des familles « être père » - UNAF - 2016

⁵ Enquête nationale sur la parentalité : « les hommes en entreprise » - ORSE – sept 2018.

⁶ DREES 2016

⁷ Comme le recommande l'IGAS dans son rapport sur le congé paternité – Sept. 2018

⁸ Etudes et résultats, n°1071, « Etudes, travail, logement : comment les enfants de parents séparés entrent dans l'âge adulte ? », juin 2018

⁹ 54 % des pères enquêtés ont ce sentiment selon l'observatoire des familles « être père » UNAF- 2016.

¹⁰ « Les conditions de vie des enfants après le divorce », *INSEE première*, février 2015.

¹¹ Proposition du rapport du Haut Conseil de la Famille (HCF) sur les ruptures familiales - 2014